



# PS info

10 RUE DE SOLFERINO  
75333 PARIS CEDEX 07  
TEL.: 45.56.77.00

5 F LE NUMERO

LE POING ET LA ROSE/SPECIAL RESPONSABLES

Numéro 420  
du 11 novembre 1989

## Enseignement supérieur

De nombreuses universités connaissent aujourd'hui un fort afflux d'étudiants.

Il faut tout d'abord souligner que cette situation est le fruit d'une réelle démocratisation de l'enseignement. Celle-ci est loin d'être achevée. Elle doit donc se poursuivre et s'accélérer au cours des prochaines années.

Cela impose de la part des pouvoirs publics un effort sans précédent pour accroître rapidement les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. Le projet de budget 1990 pour l'enseignement supérieur qui augmente de 9,5 % va dans ce sens. Mais c'est à un véritable changement d'échelle auquel il faudra faire face au cours des prochaines années. Cela suppose, dans l'immédiat, un plan d'urgence de constructions universitaires.

Au-delà, de profondes mutations du système universitaire sont nécessaires pour permettre la réussite des nombreux jeunes titulaires de la totalité des séries des baccalauréats, qui souhaitent légitimement mener à bien des études supérieures. Cela passe par la multiplication et la diversification des enseignements de premier et de second cycle, par la professionnalisation et un meilleur suivi de l'ensemble des étudiants conformément aux dispositions de la loi sur l'enseignement supérieur.

L'Etat conjugue aujourd'hui ses efforts avec ceux des collectivités locales dans le cadre, notamment, des contrats de Plan, pour construire des bâtiments universitaires. La multiplication, sur l'ensemble du territoire, des implantations de l'enseignement supérieur permet aux jeunes d'y accéder plus facilement. Il est toutefois indispensable qu'une véritable politique d'aménagement du territoire soit menée afin que chaque région puisse proposer un ensemble cohérent et diversifié de formations supérieures et notamment de formations à finalité professionnelle.

*Communiqué de Jean-Pierre Sueur  
25 octobre 1989*

### AU SOMMAIRE

- p. 2 :  
Hôpital public : une priorité
- p. 3 - 6 :  
Spécial Questions de société - Vie associative :  
Les drogues : quelles politiques ?
- p. 7 :  
Protection des consommateurs : la loi du 23 juin 1989  
Communiqués
- p. 8 :  
Répétez-le

**"** L'école accepte toutes les religions, mais elle exige la tolérance. Elle demande d'éviter l'exhibition de signes religieux distinctifs qui peuvent apparaître comme des actes de prosélytisme.

*Si, dans des pays musulmans comme la Tunisie et le Maroc, le voile est interdit dans les écoles, ce n'est pas la France, Etat laïque, qui doit le reconnaître. (...) Le voile islamique n'est donc pas acceptable dans nos écoles fondées sur la laïcité. Voilà nos principes, tous les socialistes y adhèrent. Personne n'entend les mettre en cause.*

*Pour l'application, les choses paraissent moins faciles. Il nous faut expliquer, expliquer beaucoup. Tout le monde doit s'y mettre, à tous les niveaux. (...)*

*Nous faisons confiance à notre ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin, pour faire passer ce message. Comme nous lui faisons confiance pour que tous les enfants vivant en France soient éduqués dans de bonnes conditions.*

*Il est quelquefois difficile de concilier nos deux grands principes : laïcité et école obligatoire. La patience et le dialogue peuvent nous y aider. Il n'est pas question pour autant que ce souci de conciliation soit perçu comme une reconnaissance officielle du voile."*

*Pierre Mauroy - Lille  
28 octobre 1989*